

### **CIRCET ODYSSEE SAS / ELBA INTERNATIONAL NV**

Le 8 décembre 2020, l'Auditeur général de l'Autorité Belge de la Concurrence a reçu une notification simplifiée au sens de l'article IV.10 du Code du droit économique.

La notification concerne l'acquisition du contrôle exclusif par Circet Odyssee SAS, une société française contrôlée en dernier ressort par Advent International Corporation ("**Advent**"), de ELBA International NV ("**ELBA International**").

Advent est une société de capital-investissement dont l'activité consiste en la gestion de fonds d'investissement et l'acquisition par ces fonds de participations, avec ou sans contrôle, dans des sociétés actives dans divers secteurs.

ELBA International est la société holding belge d'un groupe qui est actif dans les pays du Benelux en tant que fournisseur de services interconnectés (IoT) et d'infrastructures, et est spécialisée dans l'installation, la connexion et la maintenance d'appareils connectés intelligents (*smart devices*) et d'infrastructures télécoms.